

comité syndical compte-rendu

réunion du 17 juin 2022

9h30 – Salle du Conseil, Mairie de Fréhel

Nom	Fonction	Collectivité	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
L. THOMAS	Présidente	Département des Côtes d'Armor	X		
M.-C. COTIN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor		X	
N. TRAVERT-LE ROUX	Titulaire	Département des Côtes d'Armor		X	
J.-R. CARFANTAN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor		X	
N. NOWAK	Suppléant	Département des Côtes d'Armor		X	
J. ALLAIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Saint Denoual)	X		
P.-A. BLEVIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Pléneuf Val André)		X	
P. HERCOUET	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Lamballe)		X	
P. LESNARD	1er Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Adjoint Erquy)		X	
J.-P. OMNES	3e Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Plurien)	X		
A.-G. MILLORIT	Suppléante	Lamballe Terre et Mer (Moncontour)		X	
D. BURLLOT	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Elu Lamballe-Armor)		X	
M. MOISAN	2e Vice-Présidente	Dinan Agglomération (Fréhel)	X		
D. LECHIEN	Titulaire	Dinan Agglomération (Dinan)	X		
D. PERCHE	Titulaire	Dinan Agglomération (Ruca)	X		
H. VAN PRAAG	4e Vice-Président	Dinan Agglomération (Plévenon)	X		
-	-	Dinan Agglomération			
S. LOUCHE	Suppléante	Dinan Agglomération (Elue Plévenon)		X	
J. MEHOUS	Suppléante	Dinan Agglomération (Elue Fréhel)	X		
M.-L. CAYATTE	Directrice	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		
D. DI PASQUALE-BLANC	Comptabilité et RH	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		

Monsieur Philippe HERCOUET, titulaire, est excusé et donne pouvoir à Monsieur Jérémy ALLAIN.
Monsieur Pierre LESNARD, titulaire, est excusé et donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre OMNES.
Monsieur Pierre-Alexis BLEVIN, titulaire, est excusé, Madame Josiane MEHOUS, suppléante, peut prendre part au vote.

Ordre du jour

Administration générale et finances

1. Délibération N°14-22 : Tarifs animations + Incinération tickets

- 1- Nouveaux tarifs proposés

Lors de la commission Education à l'Environnement du 11 février 2022, les Elus ont abordé le sujet des tarifs de animations proposées par le Syndicat mixte. Les Elus de de la commission propose une augmentation de 5%.

GRAND SITE DE FRANCE		Cap d'Erquy - Cap Fréhel		TARIFS DES ANIMATIONS (à compter du 1er septembre 2022)				
Augmentation de 5 %, arrondi à l'euro le plus proche.								
<u>ANIMATIONS GROUPES SCOLAIRES</u>								
FORFAITS	Enfance/jeunesse Grand Site (4 Communes)*		Enfance/jeunesse LTM + DA *		Enfance/jeunesse Hors Territoire*		Animation Collège (Partenariat Département)	
	Actuellement	Nouveaux tarifs	Actuellement	Nouveaux tarifs	Actuellement	Nouveaux tarifs	Actuellement	Nouveaux tarifs
1 Journée	90,00 €	95,00 €	180,00 €	142,00 €	180,00 €	189,00 €	250,00 €	250,00 €
Suppl	3,90 €	4,00 €	7,70 €	6,00 €	7,70 €	8,00 €		
1/2 Journée	51,25 €	54,00 €	102,50 €	81,00 €	102,50 €	108,00 €		
Suppl	2,25 €	3,00 €	4,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €		
1/4 Journée	26,00 €	27,00 €	51,00 €	41,00 €	51,00 €	54,00 €		
Suppl	1,15 €	2,00 €	2,25 €	2,50 €	2,25 €	3,00 €		
Visite Château Fort La Latte	Actuellement : 26,00 € par groupe Nouveau tarif : 30,00 € par groupe							
Kit Hygiène Criée	Actuellement : 1,30 € par personne Nouveau tarif : 1,50 € par personne							
* Ecoles et ALSH								
Suppl : Supplément par personne au delà d'un groupe de 25 personnes								
<u>ANIMATIONS GROUPES ADULTES</u>								
FORFAITS	Adultes (associations, ...)		Hébergeurs (105 Communes) accueillant des groupes (si plus de 10 gp/an)		Tourisme Entreprise			
	Actuellement	Nouveaux tarifs	Actuellement	Nouveaux tarifs	Actuellement	Nouveaux tarifs		
1 Journée	305,00 €	320,00 €	215,00 €	226,00 €	594,00 €	624,00 €		
Suppl	12,40 €	13,00 €						
1/2 Journée	170,00 €	179,00 €	120,00 €	126,00 €	297,00 €	312,00 €		
Suppl	6,80 €	7,00 €						
1/4 Journée	84,50 €	89,00 €						
Suppl	3,40 €	4,00 €						
Visite Château Fort La Latte	Actuellement : 26,00 € par groupe Nouveau tarif : 30,00 € par groupe							
Kit Hygiène Criée	Actuellement : 1,30 € par personne Nouveau tarif : 1,50 € par personne							
Suppl : Supplément par personne au delà d'un groupe de 25 personnes								

Le tarif préférentiel pour les offices de tourisme intercommunautaires est supprimé.

ANIMATIONS GRAND PUBLIC										
FORFAITS	Adultes		Enfants (6 à 18 ans)		Animation spéciale enfant moins de 4 ans		Animation spéciale enfant 4 - 6 ans		Adultes Carte Résident Local (4 communes GS)	
	Actuellement	Nouveaux tarifs	Actuellement	Nouveaux tarifs	Actuellement	Nouveaux tarifs	Actuellement	Nouveaux tarifs	Actuellement	Nouveaux tarifs
Tarif A - 1/2 Journée	6,50 €	7,00 €	3,00 €	4,00 €	3,00 €	4,00 €	3,00 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €
Tarif B - 1/4 Journée	3,00 €	4,00 €	1,50 €	2,00 €					2,00 €	3,00 €
Tarif C - 1 Journée	12,00 €	13,00 €	6,50 €	7,00 €					8,50 €	9,00 €
<i>Nota</i>	Tarif CRL pour les chômeurs et les étudiants sur présentation d'un justificatif Gratuit pour les - de 6 ans / Gratuit dès le 3e enfant									

La Présidente et les membres du Bureau proposent de valider les nouveaux à compter du 1^{er} septembre 2022.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022.

- 2- Incinération des tickets

La Présidente rappelle que pour les animations grand public, le Syndicat mixte dispose d'une régie de recettes avec un système de tickets.

Suite à l'augmentation des tarifs des animations, certaines de ces valeurs inactives ne seront plus utilisées à compter du 1^{er} septembre 2022. Ces tickets n'étant plus utilisés, le Centre des Finances Publiques de Plancoët propose de les incinérer.

La Présidente propose, sur autorisation du Comité syndical, d'établir, par arrêté, la liste des valeurs inactives à incinérer en indiquant le stock des tickets restants après la période estivale.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité l'incinération des tickets. Une liste des valeurs inactives sera établie, par arrêté, à l'issue de la période estivale.

2. Délibération N°15-22 : Régie d'avances

La Présidente rappelle :

- La délibération N°04-93 du 15/02/1993 instituant une régie d'avances au Syndicat mixte,
- La délibération N°32/01 du 13/12/2001 modifiant la régie d'avances pour le passage à l'euro,
- La délibération N°18/13 du 05/11/2013 diminuant le montant de la régie d'avances à hauteur de 300.00 €.

Afin de faciliter le fonctionnement de notre régie d'avances, La Présidente et les membres du Bureau proposent d'augmenter la régie de 300.00 € à 500.00 € et de créer un compte DFT avec carte bancaire au nom de la régisseuse titulaire : Diane DI PASQUALE-BLANC.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité l'augmentation du montant de la régie d'avances et la création d'un compte DFT avec carte bancaire au nom de la régisseuse titulaire.

3. Délibération N°16-22 : Régie de recettes

Point ajouté au Comité syndical

La Présidente rappelle :

- La délibération N°04-93 du 15/02/1993 instituant une régie de recettes au Syndicat mixte,
- Les délibérations N°29-01 du 05/09/2001 et N°32/01 du 13/12/2001 modifiant la régie de recettes pour le passage à l'euro,
- La délibération N°14-16 du 21/11/2016 diminuant le montant de l'encaisse de la régie de recettes à hauteur de 2 000.00 €.

Sur la proposition du Service Comptable de Gestion de Dinan, au vu du nouveau mode de fonctionnement des dépôts de régies, il est proposé d'augmenter l'encaisse à hauteur de 4 000.00 € avec un décaissement trimestriel.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité l'augmentation du montant de l'encaisse de la régie de recettes à hauteur de 4 000.00 avec un décaissement trimestriel.

4. Conférence « Hygiène et sécurité numérique »

A destination des élus et agents des communes du Grand Site.

Protéger le territoire du Grand Site ou sa commune, c'est aussi protéger ses données informatiques. Pour cela, il faut acquérir une culture du numérique se tenir au courant de ce qui se passe sur l'échiquier du monde numérique pour ne pas être naïf et adapter ses pratiques.

Cette visioconférence est proposée par le service communication du Grand Site, avec IPCyb, agence d'information et de protection du cyberspace, en la personne de Régis Leguennec, conférencier.

Objectif : découvrir les dangers du numérique. Comprendre les enjeux et dangers du monde hyperconnecté qui nous entoure via une visite guidée dans le cyberspace. Qui sont les hackers, pourquoi et comment êtes-vous piratés ? Quelles sont les failles et les menaces qui pèsent sur nos usages ?

Durée : 1h30 de présentation et 30 minutes d'échanges.

Lieu : salle muséographique, 18 rue Notre Dame, Plévenon.

Gratuit

Date : 24 novembre

Un formulaire d'inscription sera envoyé aux communes pour permettre aux agents et élus de s'inscrire et de faciliter l'organisation de la conférence.

Remarques du Comité syndical :

Les Elus indiquent que le Centre de Gestion propose également ce service.

Ressources humaines

5. Délibération N°17-22 : Lignes directrices de gestion

Projet de Lignes directrices de gestion en annexe

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion. Les lignes directrices de gestion sont prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de GRH sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Les étapes :

- 1) Présentation en Bureau du projet
- 2) Avis du Comité syndical du projet
- 3) Présentation aux agents du projet
- 4) Avis du Comité Technique du CDG
- 5) Arrêté de l'autorité territoriale

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité le projet des lignes directrices de gestion.

6. Délibération N°18-22 : Frais kilométriques

La Présidente indique que la législation a modifié le montant de l'indemnité kilométrique à compter du 1^{er} janvier 2022.

Voici la nouvelle grille :

Catégorie (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0.32 €	0.40 €	0.23 €
Véhicule de 6 et 7 CV	0.41 €	0.51 €	0.30 €
Véhicule de 8 CV et plus	0.45 €	0.55 €	0.32 €

Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 m ³)	0.15 €
---	--------

Vélocycle et autre véhicule à moteur (cylindrée de 50 à 125 m ³)	0.12 €
--	--------

La Présidente et les membres du Bureau proposent de mettre à jour l'article 26 de la charte interne et de réaliser un réajustement sur les fiches de frais remboursées du 01/01/2022 au 16/06/2022.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité la mise à jour de l'article 26 de la charte interne.

7. Délibération N°19-22 : Congés Philippe QUERE

Philippe QUERE a accumulé au 31/12/2020 60 jours de congés sur son CET.

En 2021, Philippe QUERE n'a pas pu prendre l'intégralité de ses congés (soit 22 RTT et 27 CA).

AU 31/12/2021, il restait 6 RTT et 7.5 CA, soit 13.5 jours non pris.

Philippe QUERE a demandé à les stocker sur son CET.

La législation précise qu'il n'est possible de poser que 70 jours maximum sur le CET.

La Présidente et les membres du Bureau proposent de poser 10 jours sur le CET pour l'apporter à son maximum et de dédommager Philippe QUERE sur 3.5 jours. Le montant est de 75.00 € par jour soit un montant total 262.50 €.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité le dédommagement des 3.5 jours de congés pour un montant de 262.50 €.

8. Délibération N°20-22 : Supplément Familial de Traitement Aurélien GUIBERT

Une irrégularité a été notée sur les fiches de paies d'Aurélien GUIBERT entre le 01/07/2017 et le 15/09/2017 et entre le 15/10/2017 et le 31/12/2017 : le supplément familial de traitement n'a pas été versé sur cette période.

La Présidente et les membres du Bureau proposent une régularisation : 73.79 € x 5 mois = 368.95 €.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité la régularisation du SFT pour un montant de 368.95 €.

Label Grand Site de France

9. Plan de paysage : calendrier

- La consultation marché public était en cours jusqu'au 2 juin. Nous avons reçu 2 offres qui seront examinées par un comité de sélection 2eme quinzaine de juin.
- La 1ere réunion de cadrage avec le BE aura lieu fin juillet.
- Le Bureau d'études commencera la 1ere étape du diagnostic pendant l'été
- La réunion de lancement Comité de pilotage sera organisée en septembre.

Remarques du Comité syndical :

Pas de remarque.

10. Point schéma Vélo du Grand Site

- Etat d'avancement du schéma itinéraires vélo sur le territoire du Grand Site. Le schéma d'itinéraires vélo du Grand Site est en articulation avec le plan vélo en cours de réalisation par Dinan Agglomération. A l'échelle de l'agglomération, les itinéraires proposés sur le Grand Site ne reprennent que la Vélomaritime, déjà existante et ses éventuelles modifications (cf carte dans la présentation power point). Le schéma vélo proposé par le Grand Site se veut beaucoup plus précis : plusieurs itinéraires structurants sur le territoire sont en cours d'études, notamment :
 - o Un itinéraire sécurisé Bourg de Plévenon/cote ouest/Cap Fréhel/fort la latte/bourg de Plévenon
 - o Un itinéraire sécurisé entre les 4 communes du Grand Site, plus direct et pratique à l'attention des résidents : cet itinéraire très lié à la RD 786 sera peut-être choisi comme site pilote par le CD22 dans le cadre de son schéma vélo départemental.

Remarques du Comité syndical :

Pas de remarque.

11. Retour sur la mission CGEDD du 8 juin 2022

Le Ministère de la Transition écologique a mandaté le CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et Développement Durable) afin d'analyser la portée de la politique des Grands Sites de France, les points forts et les points à améliorer (cf. lettre de commande en pièce jointe).

Deux inspecteurs généraux ont rencontré des acteurs du territoire (élus, associations, acteur socio-économique, etc.) pendant une journée. Leur emploi du temps était très contraint, il ne leur était pas possible de rencontrer tous les élus. Par ailleurs, leur souhait était de rencontrer une diversité d'acteurs.

Remarques du Comité syndical :

Mme Moisan regrette de ne pas avoir pu échanger avec eux.

A la suite du Comité Syndical, il a été proposé à Mme Moisan et M. Omnes (qui n'avaient pas rencontré les inspecteurs généraux) d'avoir un rdv visio avec eux.

12. Bilan Landes et Bruyères

Le Syndicat mixte est investi à différents niveaux pour l'évènement Landes et Bruyères :

- L'accompagnement pour l'études d'incidence Natura 2000 en amont de l'évènement
- Une présence au village sportif avec un stand le samedi.
- Deux animations sur le Cap Fréhel le dimanche matin.

L'association Landes et Bruyères a fait la part belle au Grand Site dans sa communication notamment avec une double page sur le Grand Site sur le document de communication de l'évènement.

Remarques du Comité syndical :

Pas de remarque.

Education à l'Environnement

13. Programme d'animations de l'été

Le programme d'animations de cet été comporte 127 animations avec 14 nouveautés. Il sera présenté lors du pot de lancement le 8 juillet à 19h au siège du Grand Site. Le programme est téléchargeable sur le site : <https://grandsite-capserquyfrehel.com/lancement-de-saison-des-sorties-nature-et-patrimoine-faites-le-plein-dexperiences-nature-et-partez-a-laventure-avec-nous/>

Remarques du Comité syndical :

Pas de remarque.

14. Carte résident local

La carte résident local va être réactivée. Elle existe déjà mais elle était un peu mise en sommeil, depuis le covid. Lors de la commission Education à l'environnement, il a été acté que seuls les résidents des 4 Communes du Grand Site pouvait bénéficier de carte. Les détenteurs de cette carte pourront bénéficier :

- des tarifs préférentiels : une réduction de 30% sur les animations (tarif standard)
- d'une newsletter spécifique sera envoyé tous les trimestres
- et d'une animation surprise chaque année.

Remarques du Comité syndical :

Pas de remarque.

Communication et Evènements

15. Point organisation et programme Fête anniversaire 3 ans du Label

La fête anniversaire du label aura lieu le 24 et 25 septembre. Le programme est précisé dans la présentation power point. Un moment officiel avec les élus, le sous-préfet est prévu l'après - midi du samedi dans le jardin du Grand Site.

Remarques du Comité syndical :

Pas de remarque.

Questions diverses

- Retour sur le Copil Grand Site et du comité consultatif :

La convention de partenariat entre les collectivités, et l'Etat a été signée lors de ce Copil.

Le format des prochains Comités consultatifs sera plus participatif afin que les acteurs locaux, membres du comité soient plus parties prenantes des actions du Grand Site.

- Information : réunion Pôle animation / Grand Site / Dinan Agglomération :

Une réunion est programmée avec les équipes d'animation de Dinan Agglomération et du Grand Site et les élus concernés afin d'échanger sur les pratiques d'éducation à l'environnement : quels thèmes ? quelles méthodes ? quel territoire d'action ? Les mêmes échanges pourraient avoir lieu avec Lamballe Terre et Mer. Il serait pertinent de réaliser un inventaire de l'ensemble des actions d'éducation à l'environnement sur le territoire.

- Panneaux touristiques RN 12

Les informations concernant le remplacement éventuel des panneaux touristiques n'ont pas pu être obtenues avant le comité syndical.

- Etude perception des paysages

Dans le cadre d'une étude sur la perception des paysages, un questionnaire en ligne a été diffusé. Quelques résultats sur le profil des répondants sont présentés dans le diaporama.

- Question de Mme Moisan relative à la présence de personnes dans un blockhaus sur la commune de Fréhel (pointe aux chèvres). Un des animateurs du Grand Site leur aurait donné une autorisation de séjourner dans ce blockhaus.

Après renseignements pris auprès de l'animateur, ces personnes ont été amenées dans ce blockhaus avec l'entreprise FA3r <https://www.fa3r.fr/>. Cette entreprise organise des formations en immersion « expérientielle » (voir leur site internet). Ils nous ont contacté au mois d'avril pour nous présenter leur projet et s'ils n'auraient pas d'impact sur le patrimoine naturel.

Dans leur déroulement de formation, les équipes de 6 ou 7 pers devaient avoir des points de débriefing sur le terrain, souhaitant disposer d'un abri pour ces moments, des sites comme les blockhaus désaffectés leur paraissaient intéressants. Après mise en garde sur : la propriété (mairie de Fréhel pour la dune et les blockhaus), le dérangement (chauve-souris et flore dunaire). La formation devait avoir lieu au lever du jour et en mai dans le respect des chemins existants.

L'animateur a donc échangé avec eux sur les contraintes environnementales et les enjeux de conservation du secteur et les a renvoyés vers les propriétaires pour les aspects d'accès. En aucun cas, il n'a donné d'autorisation d'accès aux sites.

- Organisation de temps d'échanges avec les habitants sur les communes du Grand Site

Le Grand Site propose des temps d'échanges conviviaux pour répondre aux questionnements des habitants sur le Grand Site, Natura 2000, etc...: que font les équipes, quels sont les projets, comment fonctionne le syndicat ...etc... ? sans présentation magistrale. Ces temps d'échanges auront lieu à l'extérieur dans chacune des communes, avec au moins 2 personnes de l'équipe.

Les 2 premiers sont programmés :

- A Plévenon le 3 aout à 19h sur la pelouse de la salle des fêtes
- A Plurien, le 10 aout à 19h sur la place du manoir de Montagué.

Sur Erquy et Fréhel, ils seront organisés en septembre. Nous reviendrons vers les élus des communes concernées pour préciser le lieu et la date.

Dates à retenir

Date	Sujet	Lieu
8 juillet 2022 19h	Pot de lancement de la saison	Plévenon
24-25 septembre	Fête des 3 ans du Grand Site (Temps officiel le samedi 24/09 après-midi : Une invitation sera envoyée aux élus du CS)	4 communes du GS
30 septembre 14h 21 octobre 9h30	Bureau du Comité Syndical Comité Syndical	Plévenon (syndicat mixte) Plévenon (syndicat mixte)

La séance est levée à 11h30.

La Présidente,
Lisa THOMAS

